



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 31 décembre 2012

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2012.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	35 000 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	35 000 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	35 000 M€
-autres	0 M€
	35 000 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	8 700 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	26 301 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,0 M€
	35 000 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	6 445 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 254 M€
	8 700 M€

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19 397 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	6 904 M€
	26 301 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>		
Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	2
1991	0 M€	0
1992	0 M€	4
1993	0 M€	76
1994	1 M€	136
1995	1 M€	90
1996	8 M€	676
1997	20 M€	1 107
1998	35 M€	1 576
1999	77 M€	2 628
2000	80 M€	2 321
2001	112 M€	2 438
2002	155 M€	2 848
2003	581 M€	8 798
2004	1 088 M€	12 813
2005	1 560 M€	15 820
2006	1 490 M€	13 488
2007	1 159 M€	9 616
2008	777 M€	6 472
2009	477 M€	3 911
2010	420 M€	2 956
2011	385 M€	2 662
2012	272 M€	2 306
	8 700 M€	92 744
<i>prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</i>		
Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1992	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	5
1995	0 M€	4
1996	0 M€	29
1997	1 M€	84
1998	4 M€	235
1999	8 M€	384
2000	23 M€	805
2001	53 M€	1 630
2002	81 M€	1 998
2003	632 M€	14 177
2004	1 125 M€	19 326
2005	1 848 M€	25 078
2006	2 348 M€	28 393
2007	2 406 M€	24 071
2008	2 125 M€	22 036
2009	3 488 M€	31 388
2010	6 196 M€	48 287
2011	4 056 M€	34 098
2012	1 905 M€	17 058
	26 301 M€	269 087

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 M€	459
1	18 M€	2 185
2	50 M€	2 934
3	69 M€	2 839
4	98 M€	3 143
5	120 M€	3 038
6	189 M€	3 898
7	243 M€	4 388
8	275 M€	4 199
9	249 M€	3 242
10	267 M€	3 132
11	380 M€	4 383
12	479 M€	4 922
13	512 M€	4 976
14	498 M€	4 652
15	486 M€	4 319
16	528 M€	4 611
17	689 M€	5 744
18	793 M€	6 282
19	691 M€	5 216
20	597 M€	4 521
21	477 M€	3 422
22	261 M€	1 732
23	221 M€	1 404
24	169 M€	1 071
25	122 M€	781
26	63 M€	384
27	56 M€	297
28	58 M€	330
29	39 M€	228
30	2 M€	12
	8 700 M€	92 744

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	5 M€	1 674
1	58 M€	6 721
2	145 M€	8 174
3	255 M€	9 656
4	353 M€	10 188
5	456 M€	10 382
6	630 M€	12 247
7	852 M€	13 873
8	1 148 M€	15 876
9	1 172 M€	14 969
10	1 193 M€	13 718
11	1 148 M€	12 948
12	1 588 M€	15 379
13	1 812 M€	15 906
14	1 694 M€	14 544
15	1 553 M€	12 120
16	1 471 M€	10 542
17	1 847 M€	12 467
18	1 907 M€	12 709
19	1 374 M€	9 412
20	1 023 M€	6 798
21	929 M€	5 962
22	1 210 M€	7 664
23	1 486 M€	8 811
24	800 M€	5 081
25	121 M€	823
26	34 M€	215
27	18 M€	120
28	13 M€	75
29	5 M€	32
30	0 M€	1
	26 301 M€	269 087

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de AA- par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 décembre 2012, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 décembre 2012.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2012, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 11 250 025,78 euros
- Dépôts à terme à un ou trois mois des sommes provenant du placement des fonds propres, des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, sont renouvelés tous les trois mois. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
04-janv.-13	4	50 000 000
18-janv.-13	18	275 000 000

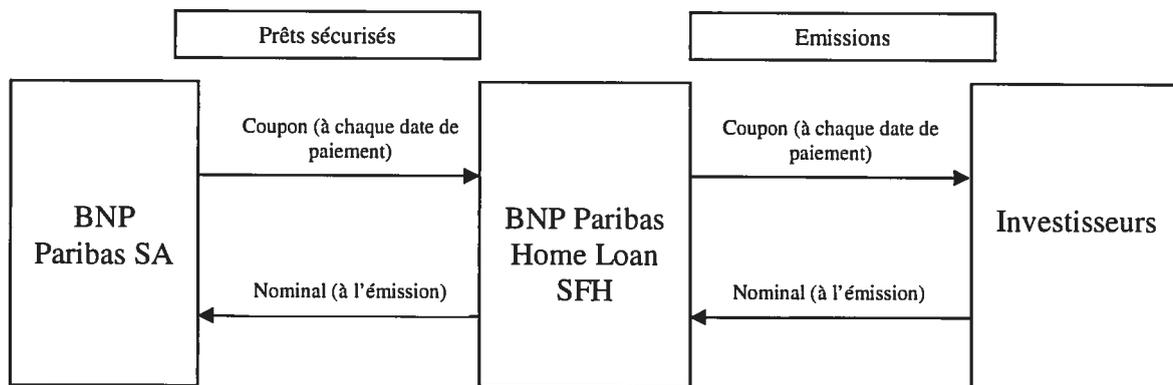
- Dépôt à terme du montant sur le Cash Collateral Account constitué suite à l'activation du Pre-Maturity test : 4 310 000 000 euros. La durée résiduelle du DAT est de 18 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2012, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 3,39 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

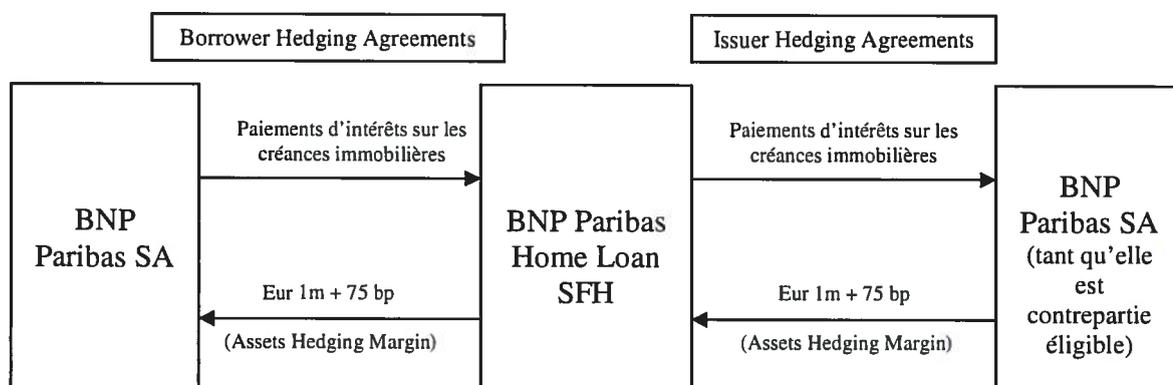
- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « *covered bonds* », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposé par la documentation du programme d'émission : A1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) / A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra poster du collatéral, le montant du collatéral à

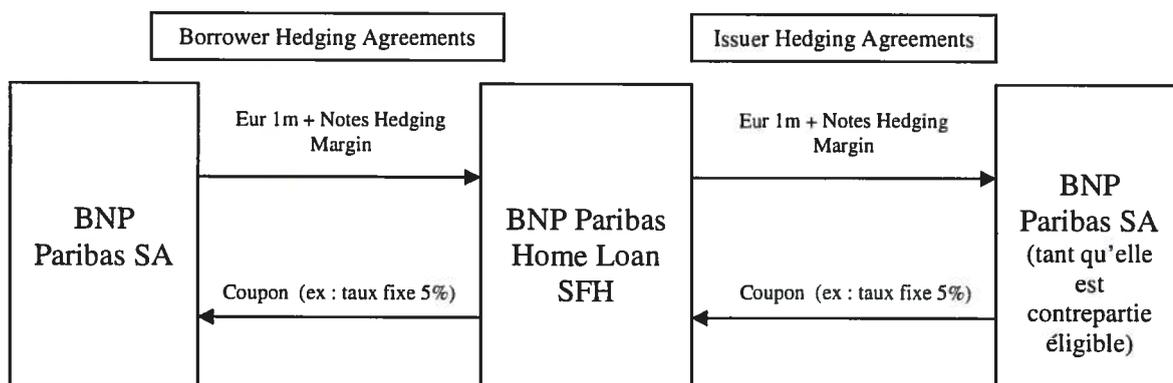
poster étant défini par les méthodologies de agences de notation en fonction de la nouvelle notation, ou remplacer (ou faire garantir) BNP Paribas par une contrepartie de swap éligible. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important, BNP Paribas devra être remplacée par une contrepartie éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront

en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 42 000 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 13% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 31 décembre 2012, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts sécurisés avec BNP Paribas SA.
- Le besoin de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 99 868 euros.
- Les intérêts à recevoir par la BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres, des sommes provenant des intérêts subordonnés et des sommes sur la cash collatéral account représentent 691 939 euros

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 1 février 2013,



Mme Valérie BRUNERIE

Présidente Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH